

# Relevé de décisions de la CFVU

---

Séance plénière du 15 décembre 2020



# ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS**
- 5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux**
- 6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1**
- 7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique**
- 10. Questions diverses**

**Président de séance****David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Virgile CHASSAGNON</b>			
<b>Pascale HOFFMANN</b>	X		
<b>Thierry KLEIN</b>			
<b>Isabelle KRZYWKOWSKI</b>	X		
<b>Sophie LAMBERT-LACROIX</b>			
<b>Véronique MOLINARI</b>	X		
<b>Frédéric NOEL</b>			
<b>Zineb SIMEU-ABAZI</b>			Sylvie MARTIN-MERCIER
<b>Nicolas TERZI</b>	X		

**Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

<b>Élu-e</b>	<b>Présent-e</b>	<b>Excusé-e</b>	<b>Procuration à</b>
<b>Jean BRETON</b>	X		
<b>Bernard BRUNET</b>	X		
<b>Jennifer BUYCK</b>	X		
<b>Fanny COULOMB</b>	X		
<b>Gwenaël DELAVAL</b>	X		
<b>Fabienne HANS</b>	X		
<b>Sylvie MARTIN-MERCIER</b>	X		
<b>Laurence VIANES</b>	X		
<b>Virginie ZAMPA</b>	X		

**Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Gabriel BUCHE</b>	X		
<b>Jacky CUVEX-COMBAZ</b>	X		
<b>Souad HOUAMA</b>	X		
<b>Cédric LAURENT</b>	X		
<b>Marie-Carmen MOLINA</b>	X		
<b>Richard MONVOISIN</b>			Gwenaël DELAVAL

**Personnalités extérieures**

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Catherine BOLZE (T)</b> ..... <i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Véronique GHIGLIONE (T)</b> ..... <i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Marc FRUSTIE</b>			
<b>Didier PINEL</b>			

**Collège D : Étudiants**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>Antonin BECKER (T)</b>			
<b>Zoé DUBOIS-MAYET (S)</b>			
<b>Bartimée BOSSON (T)</b>			Yasmine TOUHAMI
<b>Elsa DURIEZ (S)</b>			
<b>Hanane BOURKHA (T)</b>			
<b>Thomas DAL BO (S)</b>			
<b>Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)</b>	X		
<b>Gregor DAVID (S)</b>			
<b>Martin COSTE-CLEMENT (T)</b>			
<b>Yasmine TOUHAMI (S)</b>	X		
<b>Noémie DUTILLEUL (T)</b>	X		
<b>Salaheddine MOKHTARI (S)</b>			
<b>Alexis FAYOLLE (T)</b>			Séverin CONSTANT-MARMILLON
<b>Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)</b>			
<b>Marie FERNANDEZ (T)</b>			Raphaël PUYGRENIER
<b>Mathis MORIN (S)</b>			
<b>Sacha GOUILLET-VEUX (T)</b>			Loona MOURENAS
<b>Clara ARDOUIN (S)</b>			

**Collège D : Étudiants (suite)**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)			Hugo PREVOST
Charlène DELACOUR (S)			
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)			
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)	X		
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			
Emeline TRASBOT (S)			

## Invités permanents

Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
<b>Caroline BERTONECHE</b>	Présidente du Conseil académique		X
<b>Yassine LAKHNECH</b>	Président de l'UGA		X
<b>Anne-Catherine FAVRE</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
<b>Hervé COURTOIS</b>	Vice-président Recherche et Innovation		X
<b>Karine SAMUEL</b>	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
<b>Yann ECHINARD</b>	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
<b>Philippe SARRAZIN</b>	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
<b>Pierrick BEDOUCH</b>	Vice-président Vie étudiante		X
<b>Martin OUDART</b>	Vice-président Etudiant		X
<b>Marc ODDON</b>	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
<b>José LABARERE</b>	Chargé de mission Études de santé	X	
<b>Florence COURTOIS</b>	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
<b>Marc GANDIT</b>	Chargé de mission Démarche compétences	X	
<b>Jacky GHODBANE</b>	Agent comptable		X
<b>Joris BENELLE ou son représentant</b>	Directeur général des services ou son représentant		X
<b>Jean-François REDON</b>	Directeur Général Délégué Formation	X	
<b>Noémie PLAY</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Sandrine CAPOGNA</b>	Assistante par intérim à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Maud VALLENARI ou son adjointe</b>	Directrice de la DEFI ou son adjointe	XX	
<b>Anne BOITARD</b>	Directrice adjointe de la DMAP		X
<b>Lydie MUZART ou son adjointe</b>	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X (Séverine ROYER)	

### Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
<b>Marie LEMAIRE ou son adjointe</b>	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
<b>Fabrice MENARD</b>	Direction de la DAPI		X
<b>Frédéric SABY ou son représentant</b>	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
<b>David ZIJP ou son représentant</b>	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
<b>Arielle GRANON ou son représentant</b>	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
<b>Christine CHIRAT</b>	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
<b>Irène LAURENT</b>	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
<b>Simon GODARD</b>	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
<b>Philippe GRANDVOINNET</b>	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
<b>Kévin SUTTON</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
<b>Lionel FILIPPI</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
<b>Yannick VALLEE</b>	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
<b>Bénédicte CORVAISIER ou son représentant</b>	Directrice du CROUS ou son représentant		X

### Invités ponctuels

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
<b>Denis TRYSTRAM</b>	Présentation de la certification « Développer son projet de transformation numérique dans une démarche RSE »	X	

**Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.**

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020
3. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**  
→ *Présenté par Denis TRYSTRAM*
4. Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS
5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux
6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1
7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)
8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique
10. Questions diverses



# Présentation ODF on Accréditée

---

CFVU du 15 décembre 2020

# DÉVELOPPER SON PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS UNE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE

---

Denis TRYSTRAM (ENSIMAG/IM2AG)  
Luca BISOGNIN (DISRUPT'CAMPUS)



# DÉVELOPPER SON PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS UNE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE

- **Contexte de l'offre**

Face aux enjeux liés aux changements climatiques, **comprendre les impacts du numérique** et **intégrer la mesure de leur empreinte environnementale** dès les premières phases de conception des produits et services numériques et tout au long de leur cycle de vie sont indispensables.

De nombreuses formations traitent de la transformation numérique mais **peu intègrent la notion de sobriété numérique** en mettant l'accent sur une démarche RSE écoresponsable. C'est cette dimension qui est apportée par cette formation et que nous souhaitons proposer aux professionnels du domaine.

# DÉVELOPPER SON PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS UNE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE

- **Objectifs de la formation**

A partir de cas réels, fournir les outils et compétences nécessaires pour analyser et réduire l'impact du développement numérique d'une entreprise ou d'un service et l'inscrire dans une stratégie de développement écoresponsable et durable :

- S'interroger sur la place du numérique, ses potentialités et ses limites face à l'urgence environnementale
- Optimiser l'empreinte environnementale des services numériques en intégrant les meilleures pratiques : normes ISO 14040 et 14044, analyse de cycle de vie (ACV), etc.
- Mettre en œuvre un projet en situation réelle

# DÉVELOPPER SON PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS UNE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE

- **Prérequis**

Bac + 2/ 3 de culture scientifique

Ou professionnel en activité, en reconversion ou en recherche d'emploi avec une expérience d'au moins 2 à 3 ans sur un poste de gestion du développement numérique et/ou de gestion de projets informatiques.

Toute candidature en dehors de ces critères sera soumise au jury d'admissibilité.

Tout.e candidat.e aura identifié une problématique de transformation numérique pour l'inscrire dans un projet en situation réelle, qui sera validée par l'équipe pédagogique en début de formation.

# DÉVELOPPER SON PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS UNE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE

- **Contenu**

**80 heures de formation réparties sur 8 axes thématiques autour des projets :**

- 30h de conférences
- 15h à distance
- 35h d'ateliers

1. **Introduction générale** sur les enjeux environnementaux et les impacts du numérique.
2. **Evaluation des impacts** environnementaux des services numériques et de votre projet.
3. **Analyse qualitative** des impensés autour des solutions numériques (retours d'expérience).
4. **Cadres réglementaires** du numérique écoresponsable.
5. **Pratiques de conception** à l'heure du numérique écoresponsable.
6. **Créativité et intelligence collective**
7. **Modélisation et évaluation économique** au regard de critères écoresponsables.
8. **Valorisation du projet** : Qu'est-ce que le greenwashing et comment l'éviter ?

# DÉVELOPPER SON PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS UNE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE

- **Compétences attestées**

Les compétences attestées au sein de la formation se traduisent par 2 savoir-agir :

1. Amorcer l'évaluation de l'empreinte environnementale de produits et services numériques, au sein d'une entreprise privée ou publique, en réponse à une problématique réelle
2. Elaborer un projet de transformation numérique écoresponsable, applicable au sein d'une entreprise privée ou publique

L'évaluation porte sur l'adéquation entre cette combinatoire et les résultats attendus.

# DÉVELOPPER SON PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS UNE DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE

- **Evaluation**

## **Éléments attendus**

Une note de cadrage stratégique qui présente : les éléments clés de mise en œuvre du projet énoncé sur les deux savoir agir, qui intègre les critères de réalisation et la présentation des résultats attendus.

Une soutenance orale pour présenter le projet au jury.

## **Critères de réussite et d'évaluation / attendus observables**

Le référentiel d'évaluation est une grille critériée où sont évaluées chacun des savoir agir selon des critères définis.

## **Modalités d'organisation**

Précisées par une charte de certification

# DÉVELOPPER SON PROJET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS UNE DÉMARCHÉ ÉCORESPONSABLE

- **Tarifs**

**3500 €**

Financement CPF possible sur la  
totalité de la certification.

Axes 1 à 4 : 1500 € hors CPF.

- **Dates**

Chaque année, de mars à juin

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Je suis favorable à une discussion sur la démarche de certification, peut-être dans le cadre de la CFVU. La particularité d'une certification consiste en ce qu'elle n'a pas de reconnaissance nationale.*

*Ce projet est passionnant et je suis convaincue qu'il existe un public. Vous souhaitez mettre en avant un public ayant déjà une certaine expérience, un intérêt voire une appétence pour ce genre de questions. Comment comptez-vous le saisir avec un tarif qui risque d'être prohibitif, notamment pour les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'aide au financement telle que le compte personnel de formation ?*

*David DECHENAUD : En effet, les certifications ne donnent lieu à aucun financement de l'État. Il s'agit donc d'autofinancement, comme pour les diplômes d'université. La DGD Formation accompagne les équipes pédagogiques dans le calcul du coût de la formation.*

*Denis TRYSTRAM : Le tarif a été calculé par des experts afin d'équilibrer la formation, sur la base de 6 à 8 inscrits. On pourrait sans doute baisser le tarif au niveau des premiers axes, en ouvrant plus de places. Nous avons été contactés par des grandes entreprises, ainsi que par quelques de start-up, pour lesquelles le tarif ne semblait pas être une question cruciale.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Serait-il possible d'envisager des coûts différenciés ? Les entreprises pourraient payer le plein tarif voire davantage, et les individus pourraient bénéficier d'une réduction de tarif significative.*

*Denis TRYSTRAM : J'y suis favorable mais j'ignore si cela est faisable.*

*David DECHENAUD : Il existe des procédures d'exonération ; il sera donc possible d'examiner le dossier des candidats en fonction d'un certain nombre de critères, notamment sociaux, qui peuvent être liés à ce que*

*leur entreprise ou leur compte personnel de formation est en mesure d'apporter.*

*Jean BRETON : Cette formation est-elle pertinente pour certains personnels de l'UGA ?*

*Denis TRYSTRAM : Nous avons été contactés pour envisager l'ouverture de cette formation à certains étudiants. Nous pourrions également ouvrir l'accès aux personnels ; néanmoins, il faut avoir un projet de développement sur quelques mois, ce qui n'est pas forcément évident à imaginer par rapport au type de métier que l'on exerce.*

*David DECHENAUD : Le projet stratégique de l'UGA sera présenté au CAC plénier en janvier. Un des axes forts concerne l'empreinte écologique en matière numérique. Anne-Catherine FAVRE et Nadine GUILLEMOT portent le projet stratégique ; je ne manquerai pas d'attirer leur attention sur cette formation afin de voir comment l'intégrer dans le projet d'établissement.*

## **1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

*→ Présenté par David DECHENAUD*

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de licence et de PASS**
- 5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux**
- 6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1**
- 7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique**
- 10. Questions diverses**

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- Modification du calendrier des CFVU**

Séance du 14 janvier 2021 annulée

Séance du 21 janvier 2021 confirmée

Janvier			Février			Mars		
1	V	annulée	1	L		1	L	
2	S		2	Ma		2	Ma	
3	D		3	Me		3	Me	
4	L		4	J		4	J	
5	Ma		5	V		5	V	
6	Me		6	S		6	S	
7	J		7	D		7	D	
8	V		8	L		8	L	
9	S		9	Ma		9	Ma	
10	D		10	Me		10	Me	
11	L		11	J	CFVU	11	J	
12	Ma		12	V		12	V	
13	Me		13	S		13	S	
14	J		14	D		14	D	
15	V		15	L		15	L	
16	S		16	Ma		16	Ma	
17	D		17	Me		17	Me	
18	L		18	J		18	J	CFVU
19	Ma		19	V		19	V	
20	Me		20	S		20	S	
21	J	CFVU	21	D		21	D	
22	V		22	L		22	L	
23	S		23	Ma		23	Ma	
24	D		24	Me		24	Me	
25	L		25	J	(CFVU)	25	J	(CFVU)
26	Ma		26	V		26	V	
27	Me		27	S		27	S	
28	J		28	D		28	D	
29	V					29	L	
30	S					30	Ma	
31	D					31	Me	

# Journée du lycéen 2021

---



# La Journée du lycéen en bref

---

Un temps fort de l'orientation et du lien lycée-université, afin de remplir notre mission sur ce sujet

Une journée académique (UGA-EPE et USMB) de découverte des établissements d'enseignement supérieur, à destination des **28 000 élèves de terminales**

Au cours de cette journée, les élèves peuvent :

- s'informer sur les filières proposées par les différents établissements
- rencontrer des enseignant.es et des étudiant.es
- assister à des séances de découverte des disciplines
- découvrir la **vie étudiante** (forum vie de campus)
- visiter les campus et les locaux

## Bilan de l'édition 2020

- **16 000 participations aux conférences** et temps de rencontres concernant les licences et DUT (+25% depuis 2017)
- Près de 1000 participations pour Grenoble INP et pour Sciences Po Grenoble.
- Près de **9 000 élèves** présents sur le campus de St Martin d'Hères le jour J

**2021 : édition digitale en raison du contexte sanitaire**

# Objectifs et organisation

---

- **Banalisation** de la demi-journée dans les lycées
- Représentation de **l'ensemble de l'offre de formation** à l'échelle de l'ensemble de l'UGA (EPE)
- Proposition de **temps d'interaction** entre les élèves de terminales et les **enseignant.es / étudiant.es**
- Informations sur la **vie étudiante** : bourses, logements, SPBS (service des publics à besoins spécifiques), vie culturelle et associative
- **Visites virtuelles** du campus, des bâtiments
- Utilisation d'un **support et une ergonomie simple et efficace** → définition d'un cahier des charges et choix du prestataire  
Insight Outside

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous souhaitons que les étudiants puissent être impliqués dans l'information auprès des lycéens, notamment concernant la vie étudiante et les conditions d'études, via les associations de filières. Cela permettra également de sensibiliser les futurs étudiants à la vie associative de leur campus.*

*David DECHENAUD : Bien sûr ; les services de la DGD Formation, notamment la DOIP et la DAPI, vont produire des supports informatiques. Nous sollicitons les composantes et les équipes pédagogiques, en les invitant à nous indiquer ce qu'elles sont en mesure de proposer ou non. Nous pourrions insister sur l'intérêt qu'il y a d'associer des étudiants des filières à la présentation de la Vie étudiante auprès des lycéens.*

*Florence COURTOIS : Les étudiants ambassadeurs sont bien entendu associés aux interactions qui vont avoir lieu par le biais de tchats et de visioconférences sur la plateforme de présentation de la JDL. Ils sont également associés à la partie Vie étudiante sous la forme des associations étudiantes et de la présentation de la vie de campus.*

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de licence et de PASS**
- 5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux**
- 6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1**
- 7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique**
- 10. Questions diverses**

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Je vous remercie de prendre le soin de rédiger des comptes rendus extrêmement précis avec l'ensemble des prises de parole, ce qui n'est pas le cas pour toutes les instances. Pourriez-vous me confirmer que ces relevés de décisions correspondent bien à ce qui est mis à la disposition de tous les collègues ?*

*David DECHENAUD : Les relevés de décisions sont soumis à votre approbation puis publiés sur l'intranet et donc accessibles à l'ensemble des collègues.*

# - Délibérations -

## *Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020*

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 19 novembre 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	7
Nombre de votants	30
Voix favorables	30
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 4. Approbation des capacités d'accueil de licence et de PASS**
- 5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux**
- 6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1**
- 7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique**
- 10. Questions diverses**



# Présentation ODF on accréditée

---

CFVU du 15 décembre 2020

# EVOLUTION ODF non accréditée

---

Modification MCC : **DU Université Entreprise** – UFR Chimie Biologie.

*Voté en conseil d'UFR le 07/12/20*

Les modifications portent sur le changement des modalités d'évaluation pour les trois enseignements suivants : Gestion de projet, Anglais pour la recherche d'emploi, Projet tutoré.

En 2019/20 : l'examen terminal était un rapport écrit (1) pour Gestion de projet et Anglais pour la recherche d'emploi, et un dossier (2) pour le Projet tutoré.

- (1) le rapport concerne un bilan personnel des activités réalisées pour construire un projet professionnel (bilan personnel et professionnel) ou des activités réalisées lors d'un stage
- (2) un dossier est plus général et n'a pas de caractère personnel. Il traite d'un sujet donné

# EVOLUTION ODF non accréditée

---

Modification MCC : **DU Université Entreprise** – UFR Chimie Biologie.

*Voté en conseil d'UFR le 07/12/20*

En 2020/21 : l'examen est devenu un oral pour ces 3 enseignements.

L'équipe pédagogique estime qu'un oral est plus adapté, pour évaluer les compétences acquises par les étudiants, qu'un rapport ou un dossier écrit.

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Pour les formations examinées lors des séances précédentes, les passages revus étaient surlignés, et ce n'est pas le cas pour cette formation. Pourrait-on à l'avenir mettre en évidence les modifications ? Qu'est-ce qui permet de savoir que cette formation est spécifique à l'UFR Chimie-Biologie ? En effet, rien dans la fiche ne permet de le comprendre.*

*David DECHENAUD : Ce DU est historiquement porté par une équipe pédagogique principalement en poste à l'UFR Chimie-Biologie. Les étudiants inscrits dans cette formation sont issus de plusieurs composantes de l'UGA, et les candidatures dépassent les capacités d'accueil. Nous sommes en train d'envisager, avec l'équipe de ce DU, la possibilité de donner une envergure plus importante à cette formation, humainement et matériellement. Il n'est pas question de la rapatrier ailleurs qu'à l'UFR Chimie-Biologie, mais je confirme qu'elle a un périmètre qui dépasse cette UFR.*

## - Délibérations -

*Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés*

→ DU Université Entreprise

Les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Université Entreprise sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	7
Nombre de votants	30
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Université Entreprise.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de licence et de PASS**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux**
- 6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1**
- 7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique**
- 10. Questions diverses**

# Approbation des capacités d'accueil de licence et de PASS

## Rappel des textes

- Code de l'éducation, art. L. 612-3 : « *les capacités d'accueil des formations du premier cycle sont arrêtées chaque année par l'autorité académique après dialogue avec chaque établissement* »
- Statuts UGA (EPE), art. 9 : « *la CFVU adopte les capacités d'accueil en 1<sup>ère</sup> année de licence sur proposition des composantes* »

# Approbation des capacités d'accueil de licence et de PASS

- Ces capacités définissent le nombre de places proposées à l'admission en L1 et en Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) via Parcoursup
- Nouveauté 2021 en LAS :
  - distinction de places proposées en option santé / sans option santé
  - nombre de places constant
  - clarification pour les candidats
  - meilleure anticipation des flux à la rentrée pour les composantes
- La majorité des formations ont reconduit leur capacité d'accueil à l'identique de l'année précédente
- Les quelques évolutions sont principalement liées :
  - à la création de nouveaux parcours dans le cadre de la nouvelle accréditation
  - à l'adaptation au nombre potentiel de bacheliers concernés

# Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS

## *Proposition initiale non soumise au vote*

- Création ou transformation de nouveaux parcours :
  - Lettres - Grenoble (+80) (transformation « Lettres » en « Lettres Classiques » et « Lettres Modernes »)
  - Nouveau parcours « Sciences pour la santé » (+100)
  - Nouveau parcours « Physique Recherche » (+16)
- Evolutions liées à l'adaptation au potentiel de bacheliers :
  - Psychologie (+10)
  - STAPS Grenoble (+10)
  - Chimie Valence (+25)
  - Economie Gestion Grenoble (-90) : retour au nombre de places 2019 (reste 100 places vacantes en 2020-2021)



Diminution totale pour la mention comprenant 2 parcours

*Hugo PREVOST : L'augmentation du nombre de places des filières sous tension – 10 supplémentaires en Psychologie et en STAPS – va-t-elle permettre de répondre à la demande ?*

*Les 90 places en moins en Economie Gestion ne représentent-elles pas une baisse trop importante et trop rapide, peut-être due à des difficultés financières ? Ne faudrait-il pas réduire la capacité d'accueil progressivement, d'année en année, afin de pouvoir répondre à un éventuel afflux de candidats ?*

*David DECHENAUD : L'année dernière, grâce aux efforts fournis par les filières concernées, aucun bachelier de l'académie n'a été refusé en première année de licence – excepté en Psychologie. Au regard du nombre de vœux exprimés pour cette filière, il faudrait avoir le double de places, ce qui poserait un problème concernant l'équipe pédagogique mais aussi du point de vue des débouchés professionnels, l'UGA ayant la volonté d'accompagner ses étudiants jusqu'au master, notamment pour ceux voulant exercer le métier de psychologue. L'UFR SHS fait un véritable effort en augmentant sa capacité de 10 places, même si cela ne suffira pas pour donner une suite favorable à tous les vœux exprimés, et n'est pas en mesure d'aller au-delà en termes d'accompagnement des étudiants. Nous avons étudié la possibilité de sectoriser les vœux entre Chambéry et Grenoble, mais il s'avère que les flux d'étudiants entre nos deux universités sont à peu près équivalents, et que Chambéry rencontre les mêmes difficultés que nous. Ce problème de filière en tension peut être réglé à moyen et long terme, en redéployant les moyens de filières vers d'autres filières.*

*Concernant Economie Gestion, cela fait plusieurs années que le nombre de places est très élevé. Cette augmentation a répondu à une pression du rectorat et de l'équipe politique. La Faculté d'Economie estime que cette charge est trop élevée et souhaite revenir à un nombre de places permettant potentiellement d'accueillir tous les bacheliers de l'académie qui le souhaitent. Dans la mesure où la capacité d'accueil peut être*

*dépassée, il me semble préférable de définir une capacité d'accueil en fonction de ce que la composante estime être en mesure de proposer, pour ensuite, le cas échéant, négocier avec le rectorat le financement ministériel des quelques places supplémentaires. Ces dernières années, l'augmentation de la capacité d'accueil de la Faculté d'Economie a été effectuée sans financement spécifique.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Les collègues soulignent que la trajectoire financière leur a imposé de faire des choix. Ils se sont trouvés dans l'obligation de choisir entre l'accueil des étudiants et les choix pédagogiques, ce qui exprime une situation particulièrement critique, et certainement partagée beaucoup plus largement.*

*L'an dernier, les Lettres ont vu leur données d'appel bloquées par le ministère, ce qui a eu pour conséquence une baisse des effectifs. Nous n'avons jamais eu d'explications à ce sujet : en avons-nous aujourd'hui ?*

*David DECHENAUD : Laurence BARALDI m'a indiqué qu'il y avait eu une pression forte pour augmenter les capacités d'accueil d'Economie Gestion au cours de ces dernières années, et qu'elle souhaitait revenir dessus, parce que cela avait conduit la Faculté d'Economie à afficher un nombre de places qui excédait ses capacités d'encadrement et qui ne correspondait pas à un besoin avéré. Entre 2018/2019 et 2020/2021, cette filière a été amenée à ouvrir 100 places supplémentaires.*

*Concernant les Lettres, je n'ai pas connaissance d'un blocage des capacités d'accueil demandé par le ministère.*

*Florence COURTOIS : L'année dernière, il n'y a pas eu de blocage, et 15 jours après l'ouverture de Parcoursup, la liste d'attente des vœux était épuisée pour les formations en Lettres. Les données d'appel sont affichées en concertation avec les composantes à chaque étape de la procédure de Parcoursup ; je me tiens à la disposition de l'UFR LLASIC pour échanger à ce propos.*

# Suivi Eco G Grenoble IA & capacités d'accueil

	Capacités d'accueil	Inscriptions	Différentiel
2021/22	460		
2020/21	580	480	-100
2019/20	550	483	-67
2018/19	472	573	101

*Proposition initiale  
non soumise au vote ;  
capacité pour le  
parcours sans option  
santé.*

*Florence COURTOIS : L'académie de Grenoble a peu de bacheliers littéraires et le bassin de recrutement du parcours Lettres classiques a été élargi à la France entière.*

*Gwenaël DELAVAL : Avec la Licence Economie Gestion, on voit l'effet des gels de postes sur les capacités d'accueil de l'université. Effectivement, tous les lycéens ont obtenu une place à l'université, mais ces données ne nous renseignent pas au sujet des lycéens qui ont été découragés de s'inscrire au regard des capacités d'accueil ou des prérequis, et qui se sont désinscrits en voyant leur position dans la liste d'attente. Nous n'avons pas assez de moyens humains ni de moyens en termes de locaux pour accueillir tout le monde, ce qui est regrettable. Est-ce que ces capacités d'accueil ont bien été soumises à tous les conseils de composante, en particulier au conseil de la Faculté d'Economie ?*

*David DECHENAUD : Je l'ignore. Les capacités d'accueil sont transmises par les composantes, et les statuts des composantes ne prévoient pas toujours l'obligation de les soumettre au vote de leur conseil. La demande pour la licence Economie Gestion a été faite par la Direction de la Faculté d'Economie.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous saluons l'augmentation du nombre de places en Psychologie et STAPS. En revanche, la baisse drastique de la capacité d'accueil de la licence Economie Gestion est très dérangerante car elle conduit à un nombre de places inférieur au nombre d'inscriptions administratives de cette année, et est en partie due à une restriction de budget – alors que le Président de l'université s'était engagé à ce qu'il n'y ait pas de réduction des capacités d'accueil en raison du budget. Nous ne pourrions pas nous prononcer en faveur d'une baisse à 460 places. Une réduction partielle, à 520 places par exemple, nous semblerait plus appropriée.*

*Florence COURTOIS : Les capacités que nous votons sont des capacités*

*minimales qui ne sont révisables qu'à la hausse. Lorsque nous les révisons à la hausse en cours de procédure, nous obtenons un peu plus d'argent. L'année dernière, Economie Gestion à Valence a augmenté de 15 places sa capacité d'accueil qui s'élevait à 70, et a obtenu un financement. La Faculté d'Economie a vraisemblablement fait un calcul économique en proposant un nombre de places minimal révisable à tout moment à la hausse.*

*David DECHENAUD : J'entends vos craintes, même si je ne les partage pas en raison des statistiques dont on dispose. Cette baisse pourrait s'effectuer en plusieurs étapes, sur deux années minimum. Nous pouvons soumettre au vote une capacité d'accueil à 520, et je m'engage à expliquer à la Faculté d'Economie la démarche qui a conduit la CFVU à prendre cette décision.*

*Par ailleurs, les 100 places supplémentaires pour le parcours « Sciences pour la santé » sont liées à un processus de financement spécifique mis en place par le ministère dans le cadre de la réforme des études de santé.*

# Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS

## *Proposition soumise au vote*

- Création ou transformation de nouveaux parcours :
  - Lettres - Grenoble (+80) (transformation « Lettres » en « Lettres Classiques » et « Lettres Modernes »)
  - Nouveau parcours « Sciences pour la santé » (+100)
  - Nouveau parcours « Physique Recherche » (+16)
- Evolutions liées à l'adaptation au potentiel de bacheliers :
  - Psychologie (+10)
  - STAPS Grenoble (+10)
  - Chimie Valence (+25)
  - Economie Gestion Grenoble (-30, soit 520 places)



Diminution totale pour la mention comprenant 2 parcours

# - Délibérations -

## *Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS*

Après discussion, il est décidé de soumettre au vote de la commission une capacité d'accueil de 520 places pour le parcours de licence Economie Gestion de la mention Economie Gestion de Grenoble.

Les capacités d'accueil de Licence et de PASS sont soumises au vote. Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	8
Nombre de votants	33
Voix favorables	27
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil de Licence et de PASS.

*Gwenaël DELAVAL : Dans le tableau « Suivi Eco G Grenoble », il semblerait que la colonne « inscriptions » ne concerne que les primo-arrivants, et ne tienne pas compte des réorientations et des redoublements.*

*Florence COURTOIS : Les capacités d'accueil soumises au vote correspondent toujours aux places des néo-bacheliers. Ces capacités d'accueil ne correspondent pas au nombre d'étudiants effectivement inscrits : les étudiants réorientés depuis un autre parcours de l'UGA et les étudiants qui redoublent ne passent pas par Parcoursup. Tous les ans, il faut faire une sorte de prévision du nombre d'étudiants qui vont redoubler. L'année dernière, au regard du taux de réussite en L1, quelques places supplémentaires avaient été ouvertes dans certaines formations pour accueillir des néo-bacheliers.*

*Gwenaël DELAVAL : Les données des inscriptions et des places vacantes sont donc partielles puisqu'on ne prend pas en compte les redoublants ni les réorientés.*

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS**
- 5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux**  
*→ Présenté par Florence COURTOIS*
- 6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1**
- 7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique**
- 10. Questions diverses**

# Critères généraux d'examen des vœux - CGEV

- Objectif : informer les candidats sur les modalités d'examen des vœux
- Définis par les équipes pédagogiques, d'après les attendus nationaux des formations
  - Répartis en 5 champs : résultats académiques ; compétences académiques, savoir être ; connaissance de la formation ; engagements et activités extrascolaires
  - Précisent les éléments du dossier du candidat servant à l'examen de chaque critère
  - Indication du degré d'importance relatif de chaque critère
  - Langage simple
- Servent de base au classement des vœux
- Peuvent contribuer à établir les préconisations d'aménagements
- Associés et présentés obligatoirement sur Parcoursup à chaque parcours/mention
- Reprise des données issues des rapports des CEV de septembre 2020, sauf pour nouveaux parcours ou indication contraire de l'équipe pédagogique

# Compléments d'information sur les attendus nationaux

- Objectifs :
  - présenter les connaissances et compétences attendues pour une formation ne disposant pas d'attendus nationaux
  - Compléter les attendus nationaux (exigences locales spécifiques ou précisions) liées à la particularité du parcours
  - Ils n'ont pas vocation à répéter ou à remplacer les attendus nationaux par mention
  - Facultatifs, ils sont présentés aux candidats sur Parcoursup sous le vocable « attendus complémentaires de cette formation »
- Pour 2021/22 :
  - reprise des données 2020/2021
  - quelques améliorations
  - définition pour certains nouveaux parcours

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Un nombre important de formations requièrent un niveau B voire B2 en langue étrangère. Le ministère exigeant un niveau B2 à l'issue du master, je trouve inquiétant d'avoir une telle exigence pour intégrer une première année de licence. Certaines formations demandent un niveau B en indiquant qu'il s'agit obligatoirement de l'anglais, ce qui m'inquiète également.*

*Florence COURTOIS : Les attendus nationaux exigent un niveau B2 dans au moins une langue étrangère ; il revient aux équipes pédagogiques de préciser de quelle langue il s'agit. Les critères sont d'importance plus ou moins élevée ; les formations délivrées en anglais, sélectives et internationales, requièrent un bon niveau d'anglais et il est important que les futurs étudiants en soient informés. Aucun certificat n'est demandé, il s'agit d'une indication.*

*David DECHENAUD : Dans certaines formations, telles que LEA, cela peut conduire à la mise en place d'aménagements pédagogiques.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Est-ce le ministère qui se contredit en exigeant le niveau B2 à l'issue du master et à l'entrée en licence ?*

*Florence COURTOIS : Il me semble que le niveau B2 est exigible à la fin du lycée et qu'une certification du niveau B2 est délivrée à l'issue du master. Pour beaucoup de formations scientifiques, les masters sont enseignés en anglais et n'existent plus en français.*

*David DECHENAUD : La certification en master concerne tous les masters de manière indifférenciée, or certains établissent un niveau supérieur à cette certification (ex : masters en langues étrangères) et d'autres ont été menés exclusivement en français. Par ailleurs, le principe même de la certification et du recours à un prestataire extérieur fait aujourd'hui l'objet d'un bras de fer entre la Conférence des présidents d'université (CPU) et le ministère.*

*Sylvie MARTIN-MERCIER : Au lycée, l'objectif est d'avoir un niveau B1 pour les LV2 et un niveau B2 pour les LV1. La plupart des lycées privilégiant l'anglais, le niveau B2 est souvent exigé en anglais pour l'entrée à l'université. Il y a effectivement une certaine incohérence à retrouver cette exigence en master. Néanmoins, les compétences ne sont pas évaluées exactement de la même façon en terminale et lors de la certification ou des évaluations à l'université. Par ailleurs, le niveau B2 est visé en terminale mais rarement atteint. Pour des filières comme LEA et LLCER, le niveau de langue demande souvent à être renforcé.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Si ce niveau est visé et rarement atteint, il peut être d'autant plus gênant de l'imposer comme condition d'entrée en première année d'université.*

*David DECHENAUD : Il ne s'agit pas d'une condition d'entrée.*

*Florence COURTOIS : Tout à fait, il s'agit d'un des nombreux critères qui permettent d'apprécier le dossier. Aucune candidature n'est bloquée par rapport à ce critère. Il s'agit d'informer les lycéens sur la façon dont le parcours est mis en œuvre et sur les points qu'ils peuvent présenter. Certains étudiants n'ont jamais eu de cours d'anglais avant l'université ; en sciences, ils intègrent des groupes de langue de niveau A1.*

*Sylvie MARTIN-MERCIER : Même dans les filières de langues, on ne bloque pas les candidatures sur ce critère. En réalité, il y a plusieurs niveaux de B2 : par exemple, certains étudiants maîtrisent la compréhension de l'écrit et de l'oral, mais seront plutôt de niveau B1 concernant l'expression. Selon le niveau, nous pouvons proposer une inscription « oui si ».*

*Gwenaël DELAVAL : Je suis étonné que ces critères d'examen des vœux et ces attendus ne soient pas soumis au vote de la CFVU. Je suppose que cette absence de vote est conforme à la réglementation.*

*David DECHENAUD : Cette année, les commissions d'examen des vœux ont publié leurs rapports pour la première fois. Il n'y a effectivement pas d'obligation réglementaire à soumettre les critères généraux d'examen des vœux et les compléments d'information sur les attendus nationaux au vote de la CFVU. Toutefois nous proposons de prévoir l'approbation de ces éléments dès l'année prochaine.*

*Gwenaël DELAVAL : Certains enseignements scientifiques ne se font pas en anglais.*

*Quelques parcours, notamment du DLST, requièrent une certification et un niveau en français pour les non francophones, avec la mention « discriminatoire » dans la dernière colonne.*

*Florence COURTOIS : Je suis à l'origine de cette annotation, car ce critère est effectivement discriminatoire. Tout bachelier est réputé avoir un niveau de français suffisant. Le niveau de français des étudiants ayant un diplôme équivalent est vérifié par l'équipe pédagogique au moment de la candidature (sur Campus France par exemple). Avec l'accord des responsables de parcours, j'avais demandé que ce critère soit supprimé, ce qui n'a par erreur pas été fait.*

*David DECHENAUD : Nous allons faire en sorte que ces critères soient supprimés.*

*Florence COURTOIS : Pour précision, lors de l'examen des vœux, nous n'avons pas accès à la nationalité de l'étudiant, et n'avons pas de moyen de savoir s'il est francophone ou non. Ce critère n'a donc absolument pas lieu d'être.*

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS**
- 5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux**
- 6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique**
- 10. Questions diverses**

# Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1

## Rappel des textes

- Code de l'éducation, art. L. 612-6 : les établissements fixent « *des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat* ».
- Statuts UGA (EPE), art. 49 : « *la CFVU adopte les modalités d'admission et capacités d'accueil en master sur proposition des composantes* » hors CAPM.
- Ces données encadrent les recrutements et sont obligatoirement mises à disposition des candidats sur le site national « Trouver Mon Master » (TMM)

# Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1

## **Pour mémoire :**

- Les admissions en M1 se font à hauteur des capacités d'accueil votées en CFVU, opposables aux candidats
- Sur les 3 dernières années, les inscriptions en M1 étaient inférieures de 23% en moyenne par rapport aux capacités d'accueil votées en CFVU, soit 950 places vacantes
- Constat d'une grande de disparité selon les formations

## **Pour l'année 2021/22 :**

- La majorité des formations ont reconduit leur capacité d'accueil à l'identique de l'année précédente
- Les quelques évolutions sont principalement liées :
  - à la création de nouveaux parcours & mentions dans le cadre de la nouvelle accréditation
  - au regroupement de parcours
  - à l'adaptation aux capacités d'encadrement en TP / TD et d'accueil en stage
  - à l'adaptation au volume de candidatures constatées en 2019-2020

# Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1 - Evolutions

- Liées à la création de nouveaux parcours ou mention :
  - Langues Etrangères Appliquées
  - Didactique des langues
  - Ingénierie de la santé
  - Droit
  - Droit des affaires
  - Urbanisme et aménagement
  - Biologie végétale
  
- Liées au regroupement de parcours :
  - Métiers du livre et de l'édition
  - Génie civil
  - Mécanique
  - Droit des collectivités territoriales
  - Droit international
  - Géographie, aménagement, environnement, développement

## Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1 - Evolutions

- Liées à l'adaptation aux capacités d'encadrement :
  - Génie des procédés et des bioprocédés
  - Ingénierie nucléaire
- Liées à l'adaptation au volume de candidatures :
  - MIASHS - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales
  - Nanosciences et nanotechnologies
  - Droit privé
  - Justice, procès, procédures

# Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1

- Cadrage établissement
  - 01<sup>er</sup> mars = ouverture prévisionnelle d'eCandidat
  - 21 juin = date limite de réponse aux candidats
- Respect du cadrage établissement, à l'exception des formations qui organisent le recrutement en lien avec un établissement partenaire (G-INP, IEP-G).

*Jean BRETON : L'UGA respecte la date limite de réponse aux candidats. Or très régulièrement, lorsque nous avons des entretiens avec des candidats au M1, ces derniers nous indiquent qu'ils auront une réponse d'une autre université plusieurs semaines après. Comment se fait-il que cette règle ne soit pas respectée partout ? Pourrait-on faire remonter ce problème ?*

*campagne.*

*David DECHENAUD : Nous le faisons remonter chaque année. En septembre ou octobre, nous avons des échanges au sein du réseau des Vice-présidents Formation, et les universités qui s'efforcent de respecter le cadrage national (environ 90 %) critiquent celles qui ne le font pas. Le ministère devrait prendre ses responsabilités : les universités sont autonomes, mais la recherche d'un master s'effectuant souvent à l'échelle nationale, il est nécessaire d'avoir un calendrier unique.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Quelles sont les raisons des suppressions de certains masters de l'IUGA ?*

*David DECHENAUD : Je n'ai pas connaissance des raisons particulières ayant motivé ces suppressions. Ces modifications de l'offre de formation s'inscrivent toujours dans le cadre de l'accréditation, et nous avons à chaque fois veillé à ce que cela ne se traduise pas par une diminution du nombre de places à l'échelle d'une composante. Ces choix de reconfiguration des mentions et parcours ont été remontés par les composantes au printemps 2020, dans le cadre du travail concernant la partie haute de l'accréditation.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : On nous a accordé une campagne assez courte dans la mesure où nous devons répondre dans les deux mois aux étudiants. Confirmez-vous qu'il sera possible d'ouvrir une nouvelle campagne ?*

*David DECHENAUD : Tout à fait, il est possible d'ouvrir une seconde*

## - Délibérations -

### *Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1*

Les capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1 sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	23
Membres représentés	7
Nombre de votants	30
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS**
- 5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux**
- 6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1**
- 7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique**
- 10. Questions diverses**

# Quelques évolutions demandées

- Modification d'intitulés de parcours
  - **FEG** :  
=> au sein de la mention « *Economie et gestion* » le parcours « Economie, développement et politiques sociales » devient « **Développement économique** et politiques sociales »
  - **IM<sup>2</sup>AG** :  
=> au sein de la mention « *Informatique* » le parcours « Communication and Data Science » devient « Communications **engereeing** and Data Science »
- Compléments apportés
  - **PhITEM**  
=> Les mentions « *Electronique, énergie électrique, automatique* » et « *Sciences de la Terre, des Planètes et de l'Environnement* » ont ajouté les parcours qui seront encore ouverts en 2021.

## - Délibérations -

### *Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)*

Les modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025) sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	8
Nombre de votants	32
Voix favorables	32
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025).

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS**
- 5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux**
- 6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1**
- 7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**  
*→ Présenté par José LABARERE*
- 9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique**
- 10. Questions diverses**

**Décret n° 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation  
des modalités permettant le renforcement des échanges entre  
les formations de santé, la mise en place d'enseignements  
communs et l'accès à la formation par la recherche**

**José LABARERE**

**CFVU 15/12/2020**

# Expérimentation

- **Mise en œuvre** : septembre 2021
- **Durée** : 5 ans
- **Formations concernées** :
  - Formation conduisant au BTS Orthésiste-prothésiste (3 ans, CA = 26)
  - Formation conduisant au BTS Podo-orthésiste (3 ans, CA = 14)
- **Modalités** :
  - Adaptation des référentiels : UE dites « contributives » / UE constitutives
  - Adaptation des programmes : semestrialisation, règles de progression

# Expérimentation BTS OP / PO

## Forces

- Expérience DTS IMRT (2013)
- Conventonnement

- Coordination nationale
- R1C études de santé

## Opportunités

## Faiblesses

- Inscription sur la liste des diplômes conférant un grade de licence ?

- Détriment « cœur de métier »
- Potentiel enseignant UGA

## Menaces

*Jean BRETON : Que va changer concrètement cette expérimentation pour les élèves de ce lycée ?*

*José LABARERE : Nous allons pouvoir actualiser les programmes, le référentiel de formation étant très ancien. Nous allons également reprendre certaines règles de progression de l'étudiant dans son cursus, comparables à celles de l'université, avec la semestrialisation, la compensation des UE, etc.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Que pouvez-vous nous dire sur l'Institut supérieur technologique Montplaisir ? Quels sont les liens entre l'université et cet établissement privé ?*

*José LABARERE : Nous avons un historique avec cet institut depuis 2013. Dans le cadre conventionnel, l'université met à disposition des supports de formation, généralement dématérialisés, qui sont délivrés en présentiel par les enseignants ou les formateurs de l'établissement. Si l'on rentre dans la même démarche que ce que nous faisons avec d'autres établissements du même type, nous habilitons les établissements qui interviennent sur nos supports. Par ailleurs, l'université participe aux jurys.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : La manière dont sont utilisés les supports de formation est-elle évaluée lors de la tenue des jurys ?*

*José LABARERE : Nous avons deux types de ressources : les constitutives, qui relèvent du cœur de métier, et les contributives, qui relèvent des sciences fondamentales. Ce sont ces dernières que nous mettons à leur disposition : des enseignements de biochimie ou d'anatomie par exemple.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Quel est le coût d'inscription dans cet institut ?*

*José LABARERE : Ce sont des formations très onéreuses. Les*

*enseignements que nous mettons à disposition sont rétribués. Il s'agit d'un dispositif national. Lorsque l'on va voir un manipulateur en électroradiologie médicale, je pense qu'on est rassuré par le fait qu'il a reçu une formation en partie cautionnée par l'université. A Grenoble, nous avons beaucoup de chance d'avoir des instituts publics du CHU (IFSI, IFMK, etc.). Néanmoins, les formations paramédicales (de kinésithérapie notamment) sont largement délivrées par des établissements privés aux statuts très particuliers.*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Un BTS se fait habituellement en 2 ans ; pourquoi celui-ci est-il en 3 ans ?*

*José LABARERE : Dans le domaine de la santé, les BTS se déroulent sur 3 ans.*

*Laurence VIANES : Qui gagne quoi dans cette affaire ?*

*José LABARERE : Je pense que ce sont essentiellement les étudiants qui gagnent quelque chose dans cette démarche. Au-delà de l'interaction que nous avons avec cet institut, l'actualisation des référentiels ne peut se faire sans les universitaires spécialistes de la discipline. Ce partenariat permet également de proposer d'autres voies d'orientation à des étudiants ayant échoué en PACES et ne voulant pas s'inscrire en licence. Ce sont des métiers très spécialisés, très valorisants et pour lesquels il y a généralement très peu de candidats.*

## - Délibérations -

### *Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche*

Le projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	8
Nombre de votants	32
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS**
- 5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux**
- 6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1**
- 7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 10. Questions diverses**

# Désignation pour la Commission pédagogique

Désignation d'un élu des personnels BIATSS de la CFVU	Elus BIATSS désignés lors de la CFVU du 30/01/20	Candidats
	Jacky CUVEX-COMBAZ	
	Karine HERTZLER (ne siège plus à la CFVU)	Cédric LAURENT

## - Délibérations -

### *Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique*

La candidature de Cédric LAURENT pour siéger à la Commission pédagogique est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	22
Membres représentés	7
Nombre de votants	29
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Cédric LAURENT en tant que membre de la Commission pédagogique.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 19 novembre 2020**
- 3. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 4. Approbation des capacités d'accueil de Licence et de PASS**
- 5. Présentation des critères généraux d'examen des vœux et compléments d'information sur les attendus nationaux**
- 6. Approbation des capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1**
- 7. Approbation des modifications de la liste des parcours de la nouvelle offre de formation (2021-2025)**
- 8. Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche**
- 9. Désignation d'un personnel BIATSS pour siéger à la Commission pédagogique**
- 10. Questions diverses**

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Un collègue nous demande quelles seront les modalités d'enseignement envisagées pour les cours commençant dès le 4 janvier, et à quel moment l'information pourra être communiquée aux étudiants et aux enseignants. Certains étudiants habitent loin, et le moment où ils sont informés a un impact sur leurs achats de transport et d'hébergement.*

*David DECHENAUD : J'ai envoyé aujourd'hui les informations dont nous disposons aux directeurs de composante. Le Président et moi-même devons participer hier à une visioconférence avec Anne-Sophie BARTHEZ de la DGESIP concernant les conditions de reprise des enseignements en janvier ; cette réunion a été reportée sine die, compte tenu de l'absence de visibilité sur le calendrier. Selon nos informations, la reprise en présentiel des enseignements sera très progressive en janvier et février. Les examens programmés en présentiel pourront se tenir ainsi en janvier. La reprise en présentiel en janvier sera limitée aux travaux pratiques, probablement dans les mêmes conditions qu'en décembre : sur autorisation du Recteur, et uniquement pour les TP nécessitant l'utilisation de matériel à demeure. On nous annonce pour la suite, selon un échéancier qui n'est pas déterminé, une reprise progressive des autres enseignements, avec des jauges qui font actuellement l'objet d'une réflexion (jauge relative au volume d'enseignements de la maquette ou encore aux locaux).*

*Virginie ZAMPA : Plusieurs formations débutent la première semaine de janvier. Faut-il vous transmettre les demandes de dérogation avant les vacances ?*

*David DECHENAUD : Nous ne savons pas si le système d'autorisation du Recteur sera maintenu. Nous suggérons aux composantes de préparer un tableau, mais ne sachant pas si cela sera finalement utile, nous n'avons pas imposé de date de retour.*

*Virginie ZAMPA : L'information aux étudiants s'effectuera-t-elle globalement ou communique-t-on à l'échelle de la composante ?*

*David DECHENAUD : Le Président a prévu d'envoyer un message à tous les étudiants. Il s'agira de relayer les informations ministérielles. Le ministère a notamment demandé d'inciter les étudiants à faire preuve de prudence dans leurs interactions sociales pendant les congés de fin d'année et à l'approche des périodes d'examens. Il s'agira également de les informer quant aux perspectives de reprise en présentiel, ce qui consistera malheureusement à dire que nous ne savons rien. Les composantes peuvent également informer leurs étudiants concernant la manière dont elles envisagent la mise en œuvre des enseignements à leur échelle.*

*Séverin CONSTANT-MARMILLON : Certaines composantes ne respectent pas les décisions de la CFVU concernant les examens. Une problématique relative au délai de 15 jours a été résolue en STAPS. D'autres difficultés concernent un examen de la Licence Biologie pour la santé, initialement prévu la semaine dernière mais n'ayant pas pu se tenir pour des raisons techniques. Cet examen a été reporté au 7 janvier mais l'enseignant a indiqué aux étudiants étrangers rentrés dans leur pays qu'aucune mesure alternative ne pourrait être prise puisque la convocation pour l'examen serait communiquée 15 jours avant. De plus, l'enseignant a proposé un sondage aux étudiants pour fixer la date de l'examen le 16 décembre ou le 7 janvier, ce qui nous paraît aberrant et qui contrevient aux dispositions habituelles. Je pense qu'il faut rappeler aux équipes pédagogiques ce qui a été voté par la CFVU.*

*David DECHENAUD : J'ai fait des rappels à plusieurs reprises, dont la semaine dernière en Conseil des directeurs de composantes (CDC). J'ai été saisi de quelques cas très isolés. Il ne faut pas hésiter à me contacter afin que j'intervienne auprès de la composante concernée.*

*Véronique MOLINARI : Le dispositif d'épreuve de substitution pour les étudiants confinés hors métropole est-il répandu ? Des étudiants qui ne sont pas dans cette situation demandent à passer leur épreuve à d'autres dates que celle prévue. Pourquoi ne pas simplement décaler les examens ? Que va-t-il se passer si un étudiant avance l'argument qu'il a été testé positif au Covid ? Passera-t-il son examen lors des épreuves de substitution ?*

*David DECHENAUD : La règle est nationale ; le ministère a mis beaucoup de temps pour la fixer, tergiversant par rapport aux études de santé. Il convient de faire en sorte que les étudiants « cas contact » ou testés positifs ne viennent pas passer les épreuves, en leur proposant une épreuve de substitution dans un délai de 15 jours à 2 mois après la date initialement prévue. Cette épreuve doit être de même nature et le degré de complexité de son sujet doit être considéré par le jury d'examen comme étant analogue à celui de l'épreuve initiale. Pour bénéficier de cette épreuve de substitution, l'étudiant doit se déclarer, par l'intermédiaire du formulaire d'auto-signallement, comme étant empêché pour des raisons liées à la situation sanitaire (cas contact, symptômes ou diagnostic Covid). Nous ignorons le nombre d'étudiants qui seront concernés. Reporter l'épreuve pour l'ensemble des étudiants à une date ultérieure ne serait pas une solution, car la mise en œuvre serait très complexe sur le plan pédagogique, et ce report n'éviterait pas que des étudiants soient empêchés.*

*Véronique MOLINARI : Le risque est que des étudiants déclarent ne pas pouvoir assister à la première épreuve, puis à celle de substitution.*

*David DECHENAUD : Le ministère a indiqué qu'il n'y aurait qu'une seule épreuve de substitution.*

*Véronique MOLINARI : On se demande si on n'aurait pas intérêt à repasser en distanciel pour ces examens.*

*David DECHENAUD : Pour des raisons d'égalité de traitement des étudiants, l'épreuve de substitution doit être organisée selon les mêmes modalités que l'épreuve initiale (distanciel ou présentiel). Nous avons incité les directeurs de composante à organiser les épreuves de substitution le plus tôt possible (en se rapprochant des 15 jours plutôt que des 2 mois), afin d'éviter un délai trop important pour la délivrance des notes pouvant porter préjudice aux étudiants ayant besoin de leur dossier (candidature en master, projet de mobilité, etc.).*

*Isabelle KRZYWKOWSKI : Il me semble qu'avec ces épreuves de substitution, le report des jurys devrait être envisagé par la CFVU, d'autant qu'il n'aurait pas d'impact puisqu'il s'agit du premier semestre.*

*David DECHENAUD : Il n'est pas nécessaire que la CFVU délibère à ce sujet. Il faut que nous examinions quelles en seraient les conséquences. Il faudra veiller à ne pas reporter le début et la fin du semestre 2 afin de ne pas impacter les emplois des étudiants et l'interruption pédagogique. Le report des jurys de première session du premier semestre est à étudier, en prenant en compte les répercussions possibles sur les transferts de dossiers par exemple. Je vais faire le point avec les collègues de la DEFI sur ce sujet.*

**La séance est levée à 19h.**

# Annexes

- 1a – Création de la certification
- 1b – Annexe financière
- 1c – Fiche France Compétences
- 1d – Syllabus provisoire
- 2 – RD du 19 novembre 2020
- 3a – RDE DU Université Entreprise
- 3b – MCC
- 4 – Capacités d'accueil de Licence et PASS (approuvées par la CFVU)
- 5 – Compléments d'information sur les attendus nationaux
- 6 - Capacités d'accueil, modalités d'admission et dates de campagne d'admission des M1
- 7 – Liste des parcours de la nouvelle offre de formation
- 8a – Projet d'expérimentation Santé
- 8b – Courrier au ministère
- 9 – Commission pédagogique